NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 26 avril 2018, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Prière de noter que les notifications G/TBT/N/ECU/31/Add.8 et G/TBT/N/ECU/31/Add.9 du 12 avril 2018 sont abrogées et privées d'effet.

La République de l'Équateur annonce au moyen du présent addendum 10 la deuxième révision du Règlement technique RTE INEN 033 "Carreaux et dalles céramiques", qui a fait l'objet de la notification G/TBT/N/ECU/31/Add.5 du 18 février 2014.

Cette deuxième révision a été émise dans la Décision (*Resolución*) n° 18 137 du 18 avril 2018 du Sous-secrétariat chargé de la réglementation de la qualité relevant du Ministère de l'industrie et de la productivité publiée dans le Journal officiel (*Registro Oficial*) n° 227 du 23 avril 2018.

Texte disponible auprès du Sous-secrétariat chargé de la réglementation de la qualité relevant du Ministère de l'industrie et de la productivité (autorité nationale responsable des notifications):

Responsable: Ing. Juan Carlos Cadena.

Plataforma Gubernamental de Gestión Financiera - Piso 8 Bloque amarillo

Av. Amazonas entre Unión Nacional de Periodistas y Alfonso Pereira

Quito (Équateur)

Téléphone: (+593-2) 3948760, int. 2358/2272

Point de contact: [PuntocontactoOTCECU@mipro.gob.ec](mailto:PuntocontactoOTCECU@mipro.gob.ec)/[jcadena@mipro.gob.ec](mailto:jcadena@mipro.gob.ec)

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**